

# CONSEIL D'ORIENTATION

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avis sur l'offre d'études et de formation

17 décembre 2019

### RÉTROACTES

L'article 22 du décret « Paysage » du 7 novembre 2013 dote le Conseil d'administration de l'ARES d'un Conseil d'orientation et l'article 44 en précise le rôle « {...} remettre des avis au Conseil d'administration de l'ARES dans le but de contribuer à une meilleure organisation du système d'enseignement supérieur en Communauté française et une offre d'études la plus en harmonie avec les missions générales de l'enseignement supérieur, en fonction des réalités socio-économiques et socioculturelles et des besoins à long terme estimés en compétences intellectuelles, scientifiques, artistiques et techniques ».

L'article 51 du même décret précise que le Conseil d'orientation « remet chaque année au Conseil d'administration de l'ARES, au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre, un avis sur l'offre d'études et de formation continue. Dans le mois, le Conseil d'administration de l'ARES annexe cet avis, éventuellement commenté, à son rapport annuel ».

Mis en place le 16 septembre 2016 et placé sous la présidence de Marcel Miller, sa composition est définie de façon à ce que ses membres apportent chacun et chacune leur vision extérieure à l'enseignement supérieur, à l'offre d'études et de formation, ainsi qu'à leur articulation avec le monde professionnel et les enjeux sociétaux.

### CONSTRUCTION DE L'AVIS 2019

Dès le mois de février 2019, le Président a proposé au Conseil deux axes de travail, confiés respectivement à deux groupes de travail. Le premier<sup>1</sup> (GT1) a été chargé de réfléchir à la numérisation de l'enseignement supérieur et le second<sup>2</sup> (GT2) s'est attelé à approfondir deux des objectifs et finalités des missions des établissements de l'enseignement supérieur, tels que définis dans le Décret « Paysage », à l'article 3 (§1, 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup>), à savoir :

- 01.** Accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire<sup>3</sup> ;
- 02.** Promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs ;

---

<sup>1</sup> Copilotés par Bernard Rentier, membre du Conseil d'orientation et Pascal Balancier de l'Agence du Numérique.

<sup>2</sup> Copilotés par Benoit Derenne et Marjan Van de maele de la Fondation pour les générations futures.

<sup>3</sup> Cet objectif se situe dans la continuité du Décret « Missions » du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

La présente note est le fruit des travaux de réflexion conjoints aux deux groupes de travail. Ceux-ci se sont réunis à trois reprises entre mai et septembre 2019 et ont fourni un travail condensé et riche d'idées. Celui-ci est essentiellement basé sur la réflexion et l'expérience des participants (voir la liste en annexe au présent avis), mais mériterait certainement d'être approfondi par des références à des études ou recherches scientifiques et d'être enrichi par un état des lieux des pratiques déjà en vigueur dans les établissements d'enseignement supérieur ou de leurs besoins. Cette note aurait également pu être étayée par une étude des synergies possibles avec les besoins des entreprises ou des milieux professionnels.

Les deux groupes de travail ont en commun d'avoir veillé à formuler des recommandations et se sont rejoins en quelques points, surtout lorsqu'il s'est agi de promouvoir une réflexion éthique comprenant l'éveil à l'esprit critique et à l'analyse des sources de l'information à l'ère du numérique (voir recommandation 2).

Lors de sa réunion du 17 octobre, le Conseil d'Orientation a débattu d'une première note qui a été amendée. Celle-ci a été soumise à l'approbation des membres par voie électronique en procédure de silence. Le présent avis a donc été remis, le 17 décembre 2019, au Conseil d'administration en vue d'y apporter des commentaires éventuels avant une insertion dans le rapport d'activité de l'ARES.

## PRÉAMBULE

En 2019, le Conseil d'Orientation a cherché à savoir comment préparer tous les étudiant.e.s et les personnels des établissements d'enseignement supérieur aux défis du monde d'aujourd'hui et de demain. Ou encore, comment en tant que citoyen actif et engagé appréhender la complexité de ce monde et accompagner, **anticiper ses mutations et agir sur celles-ci** ?

Au travers du **décret du 21 septembre 2012**<sup>4</sup>, un premier pas avait déjà été fait afin de favoriser la participation des étudiants à des projets de société pour devenir des citoyens responsables, mais il existe encore de nombreux freins à la mise en œuvre de ce décret pour renforcer la capacité de représentation ou de participation étudiante.

La confrontation de points de vue différents, la **« disputatio » publique**, c'est-à-dire la capacité délibérative, d'expression ou de débat, sont des démarches qui devraient être valorisées davantage dans l'enseignement supérieur.

Il devient essentiel aussi de développer la capacité de **« penser globalement »** : développer la capacité à connecter et associer des champs disciplinaires différents, afin de relier les grands enjeux de société dans une vision systémique et de pouvoir situer sa propre discipline par rapport à ces enjeux.

L'apprentissage de **l'analyse critique de l'information** devrait être davantage développé dans l'enseignement supérieur, car il s'agit d'une capacité fondamentale à développer chez les jeunes. Cet éveil devrait être développé en continuum dès les études secondaires et avec plus d'exigence dans l'enseignement supérieur.

Beaucoup d'initiatives existent déjà en matière d'analyse critique de l'information, notamment dans les cours dispensés dès la première année de bachelier. Celles-ci pourraient être généralisées. L'analyse de la crédibilité des sources devrait aussi être renforcée notamment sur :

- » la manière dont l'information est récoltée et mise à disposition,
- » le fonctionnement des algorithmes des moteurs de recherche et leur implication sur les résultats de la recherche ; les étudiants devraient être formés sur la création des algorithmes,
- » l'accessibilité financière des informations, notamment par les universités, et la dynamique de l'open source,
- » l'impact de la consommation d'informations, en particulier le soutien que cette consommation apporte aux différents acteurs et modèles de construction de l'information (ConsomACTeurs)
- » l'impact sur la vie privée, notamment grâce à la localisation en continu des smartphones.

Au-delà de la crédibilité des sources, **l'analyse critique des contenus** est à renforcer également. En médecine par exemple, la recherche sur les médicaments est souvent financée par des groupes pharmaceutiques qui organisent également des congrès sur les campus. Les étudiants en médecine devraient être formés à exercer leur esprit critique sur les recherches menées par l'industrie pharmaceutique, ainsi qu'aux médicaments produits par celle-ci.

---

<sup>4</sup> Décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et à la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, il devient nécessaire et urgent de préparer les acteurs de l'enseignement supérieur à un avenir où les technologies numériques envahissent tous les secteurs de la société et ont sur eux un impact majeur. Cependant, une focalisation indifférenciée sur les « compétences numériques » devenant la norme absolue ne rencontrerait pas les besoins des étudiants et enseignants. L'utilisation des technologies numériques s'avérera plus incontournable dans certains domaines d'études que dans d'autres et différentes technologies seront pertinentes pour différents groupes d'étudiants. C'est pourquoi **le discours public sur les compétences numériques est appelé à être beaucoup plus précis et les acteurs de l'enseignement supérieur ont un rôle majeur à jouer**. Les établissements d'enseignement supérieur sont invités à adopter une **approche différenciée et diversifiée**, par laquelle ils peuvent mettre en œuvre des politiques adaptées aux différentes catégories d'utilisateurs.

L'essor des technologies numériques ne cessera d'évoluer. L'enseignement supérieur ne peut pas manquer l'occasion de la transformation digitale. Il a pour mission de s'y préparer et de rester « à la pointe de la société ». Il importe donc **d'accompagner le mouvement avec vigilance et recul critique**, sans s'interdire de le canaliser. L'enseignement supérieur est le premier lieu à se saisir de sujets innovants. Nombreux sont ceux et celles qui comptent sur sa capacité d'analyse et de recherche pour mieux comprendre tous les mécanismes en jeu dans la transformation digitale.

**L'enjeu** pour l'enseignement supérieur est de maîtriser le processus de digitalisation, en l'accompagnant, dans le contexte propre à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet enjeu, indépendamment des outils, est essentiellement culturel. Il importe donc de reconstruire des usages et des coutumes. En outre, l'apprentissage du numérique ne devrait plus être laissé au hasard des centres d'intérêt privés, mais devrait être prévu pour tous et toutes.

L'enseignement supérieur est un lieu où les réflexions et travaux de recherche pour mieux comprendre les mécanismes en jeu dans l'avènement du numérique peuvent faire évoluer une vision aujourd'hui lacunaire des processus en cours : par exemple, une réflexion pourrait être menée sur la construction d'un modèle européen d'utilisation de données, différent des GAFAs, dans lequel une « autre » exploitation économique des données est mise en place.

Le numérique s'est déjà invité dans de nombreuses instances internes et externes à l'enseignement supérieur (par exemple, dans les points d'attention des évaluations de l'AEQES). Il subsiste néanmoins encore de nombreuses **fractures** numériques :

- » Tous les établissements, faute de moyens et d'infrastructures, n'offrent pas d'accès de manière égalitaire pour tous à du matériel numérique de base ou à des outils numériques de pointe. De ce fait, l'accès repose sur les seuls moyens personnels de l'étudiant.
- » Les outils numériques pédagogiques existent, mais ils ne sont pas exploités au maximum de leurs possibilités par les enseignants. Il existe parfois de la résistance à l'utilisation d'outils numériques, par attachement à la « liberté académique » ou parce que l'e-learning n'est pas intégré à leur charge de travail ou tout simplement parce que l'usage du numérique ne présente pas de valeur ajoutée pour le cours. Dans certains lieux, il se peut que des outils soient en place<sup>5</sup>, mais la formation à leur utilisation manque. De grandes variations s'observent selon les établissements, facultés, départements ou domaines d'études par rapport à l'importance accordée aux formations « numériques ».

---

<sup>5</sup> On pense notamment aux tableaux blancs interactifs.

## 01. RECOMMANDATIONS

### 01.1 /RECOMMANDATION 1 : FAVORISER LA PARTICIPATION DES ETUDIANTS A DES PROJETS DE SOCIÉTÉ

Pour pouvoir s'engager en tant que citoyens responsables, les étudiants devraient être capables d'identifier et de comprendre la notion des « communs »<sup>6</sup> et de prendre des décisions pour la gestion de ces communs en collaboration avec d'autres parties prenantes.

**Une première proposition** serait l'auto-évaluation de la mise en œuvre du décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et à la représentation étudiante à la fois par les institutions et à la fois par les étudiants dans une démarche participative. Il importe que les institutions fassent cette évaluation en menant les réflexions internes quant à leur organisation institutionnelle et leur prise en compte de la représentation étudiante. L'idée serait de créer un outil qui permettrait de faire progresser la mise en œuvre de ce décret sur le terrain, tout en tenant compte des spécificités de chaque institution.

**Une deuxième proposition** serait la création d'espaces de « disputatio » publique dans les institutions afin de renforcer la capacité délibérative des étudiants et de combattre les logiques de fracture. Ces espaces pourraient être intégrés, ou non, dans les cours. Comme il existe déjà des exemples intéressants, un repérage pourrait être fait afin de faire remonter les types de sujets ou types de délibération qui ont déjà été mis en place au sein d'institutions, et éventuellement aussi en dehors du cadre de l'enseignement supérieur.

**Une troisième proposition** serait celle d'étudier la possibilité d'intégrer dans les programmes la participation des étudiants à des projets de société, une manière d'éveiller les étudiants à l'engagement citoyen.

C'est un débat qui n'est pas nouveau : il y a des décrets, des expériences concrètes dans une série d'établissements, des réflexions institutionnelles.

Cependant, le débat n'est pas clôturé, car une série de dilemmes persistent : est-ce que l'engagement perd de sa substance quand il n'est plus désintéressé ? Comment valoriser cette participation ? Comment valoriser par exemple l'engagement d'un trésorier d'un club de foot vs l'engagement d'un porte-parole d'une ONG ? Quelles dispenses de cours à autoriser pour valoriser ces expériences ? Etc.

L'ARES et l'ensemble des acteurs concernés pourraient jouer un rôle « d'éclaireur » en poursuivant la réflexion sur ces éléments à partir d'exemples belges et internationaux.

---

<sup>6</sup> Définition des « Communs » : Un commun est une ressource partagée, gérée, et maintenue collectivement par une communauté ; celle-ci établit des règles dans le but de préserver et pérenniser cette ressource tout en fournissant la possibilité le droit de l'utiliser par tous. Les communs impliquent que la propriété n'est pas conçue comme une appropriation ou une privatisation mais comme un usage. Hors de la propriété publique et de la propriété privée, les communs forment une troisième voie. Elinor Ostrom a obtenu un « Prix Nobel d'économie » pour ses travaux sur les biens communs. Elle parle de faisceaux de droits pour caractériser la propriété commune. Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Communs>.

## **01.2 /RECOMMANDATION 2 : ÉVEILLER À L'ANALYSE CRITIQUE DES SOURCES D'INFORMATION À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE**

L'enjeu du numérique aujourd'hui, indépendamment des outils, est culturel. Il importe donc de coconstruire collectivement les usages et coutumes numériques souhaitables et nécessaires pour dépasser la phase actuelle dans l'utilisation du numérique. L'évolution, telle qu'on la constate aujourd'hui, vers un mode instantané de consommation de l'information nécessite l'ancrage dans le cursus d'un certain nombre de notions d'hygiène numérique. L'apprenant ne va pas toujours les acquérir par lui-même.

De manière générale, avoir l'esprit critique, être curieux et autonome nécessite d'être formé à la recherche d'informations pertinentes permettant de décoder/d'approfondir les faits et les idées. Dès lors, l'enseignement supérieur devrait former davantage à la rigueur scientifique, à mener des recherches documentaires à l'ère du numérique en faisant preuve d'esprit critique vis-à-vis des sources (leur fiabilité, leur origine leur recoupement), notamment vis-à-vis des médias sociaux et en adoptant des pratiques d'hygiène numérique.

Cette analyse critique est très développée par exemple en sciences ou en histoire, mais les étudiants ne sont pas toujours suffisamment formés pour décoder de manière critique des informations sociétales en dehors de leur discipline.

L'ère numérique requiert de nouvelles compétences/compréhensions pour décoder les informations : comment les informations qui nous arrivent sont-elles (pré)filtrées (algorithmes...), qui profite des informations que nous « consommons », qu'en est-il de la vie privée... ? L'éducation aux médias initiée dans l'enseignement primaire et secondaire est appelée à se poursuivre dans l'enseignement supérieur.

**Une première proposition** serait de créer un GT dans chaque établissement d'enseignement supérieur ou tout autre choix de regroupement d'institutions, qui seraient chargés de réfléchir à une **charte de « pratiques pertinentes », d'hygiène numérique** :

- » mettre des balises et règles de bon usage en matière d'hygiène cognitive face à une quantité importante d'informations, distinction des niveaux d'information, nécessité de faire des « arrêts sur image » dans ses pratiques personnelles, apprendre à se fixer ses propres limites ;
- » veiller à l'équilibre vie privée et vie professionnelle ;
- » encadrer à la fois un droit à la déconnexion (opt out) sans être stigmatisé, montré du doigt ou discriminé et à la fois un droit à la connexion (nécessaire à la réduction de la fracture numérique) ;
- » insérer des règles de confidentialité et d'intégrité ;
- » développer d'autres aspects éthiques.

Chacun serait évidemment libre de s'y tenir individuellement, mais elle aurait le mérite de poser des balises pour ceux qui, enseignants et étudiants, en souffrent. Elle représenterait un garde-fou par rapport à une évolution explosive et non maîtrisée du numérique.

**Une seconde proposition** serait d'ajouter à l'apprentissage « par le numérique » et « au numérique » (cf. point 01.4.1. - proposition « pédagogique »), des considérations éthiques, déontologiques, culturelles et historiques. Les contenus relatifs à l'histoire critique du numérique et de la création des outils devraient permettre de former les étudiants à l'enjeu que représente l'utilisation éthique des données. Ce sujet, très vaste, sera décliné en fonction du public auquel le cours s'adresse : par exemple, les étudiants en médecine se pencheront sur la confidentialité des données de santé, les futurs enseignants sur l'usage des

réseaux sociaux avec leurs élèves, les assistants sociaux sur le travail en réseaux et la communication par mail, les informaticiens (et les économistes) aux outils complexes qu'ils développent pour des applications économiques.

**Une troisième proposition** serait la réalisation d'un catalogue de bonnes pratiques à partir d'initiatives existantes et l'idée de favoriser la confrontation à la différence de points de vue, d'approche, de regards : par exemple, les cours « métis » et « méta » où, dans le premier exemple, deux professeurs ayant des pensées différentes sont confrontés et où, dans le second, un philosophe est invité à participer à un cours afin d'y apporter un regard différent.

### **01.3 /RECOMMANDATION 3 : DÉVELOPPER LA *SUSTAINABILITY LITERACY* ET OUTILLER LES ÉTUDIANTS POUR DES APPROCHES SYSTÉMIQUES ET TRANSVERSALES**

Le monde d'aujourd'hui est confronté à des problèmes globaux, qui sont devenus d'importance vitale, par exemple le destin global de notre planète terre. Les processus en cours sont globaux : la mondialisation, le changement climatique, la crise économique... Un certain nombre de problèmes contemporains sont d'une complexité qui, plus aujourd'hui qu'autrefois, poussent à l'interdisciplinarité. Or le système d'éducation actuel n'apprend pas à relier les connaissances : économiques, sociologiques, psychologiques, religieuses, etc. Elles sont séparées. Les décideurs et responsables politiques ont affaire à des rapports d'expert séparés qui ne permettent pas de considérer le tout, incluant l'interaction de tous ces éléments divers et les rapports entre eux : les parties qui influencent le tout et le tout qui influence les parties. Il convient donc d'apprendre à penser « global », à développer une pensée systémique ou transversale, qui soit capable de traiter cela. Cette approche holistique permet souvent une analyse riche, profonde et novatrice et permet de mieux traiter les problèmes : à la fois des problèmes économiques, des problèmes moraux, des problèmes sociaux, des problèmes religieux, etc.

Faire face aux enjeux complexes du 21<sup>e</sup> siècle demande des professionnels qui ont une connaissance de base des enjeux de société majeurs au niveau international et national et comprennent leurs interconnexions complexes. Ils devraient également être capables de dialoguer avec des personnes issues d'autres disciplines pour acquérir une compréhension systémique des enjeux.

Réussir la transition de nos sociétés vers un mode de vie et d'organisation soutenable pour la planète et ses populations implique de déployer sans tarder et dans tous les domaines des efforts en termes d'innovation, de construction de savoirs et de savoir-faire plus durables. La recherche et la formation sont des clés pour mettre en œuvre cette « innovation soutenable » et cette évolution vers de nouveaux paradigmes, afin de faire émerger des réponses soutenables aux enjeux multiples auxquels devront faire face les générations futures.

À l'ère des mondes, des interactions et des interdépendances complexes, il est nécessaire de développer les compétences nécessaires à la gestion de cette complexité.

**Une première proposition** serait d'accroître la *Sustainability Literacy* par exemple par une diffusion plus large du Sulitest.org, des Objectifs de développement durable (ODD), des projets Transgovern (Bureau fédéral du Plan). L'ARES pourrait être mandatée pour recenser les outils et les (bonnes) pratiques permettant d'augmenter la *Sustainability Literacy*.

**Une seconde proposition** serait de renforcer la capacité à adopter des approches systémiques, en s'appuyant sur les exemples suivants : Higher Education & Research Awards for Future Generations (FGF), Formation interdisciplinaire en création d'entreprise, hackathon... L'ARES pourrait être mandatée pour recenser les outils et les (bonnes) pratiques permettant de « *faire appel, au sein d'une discipline, à d'autres disciplines* ».

## **01.4 /RECOMMANDATION 4 : OUTILLER LES INSTITUTIONS ET LES ENSEIGNANTS POUR L'ÈRE NUMÉRIQUE**

L'enseignement supérieur pourrait avoir comme rôle de démystifier les technologies. Celles-ci sont à considérer comme des « pharmakon » (remède et poison) selon le mot de Platon, c'est-à-dire à la fois bonnes et mauvaises selon l'usage que l'on en fait. Elles sont des outils neutres en soi qui peuvent être mis au service de n'importe quel projet (écologie, pédagogie, ingénierie...).

D'une part, le numérique offre une palette de nouveaux outils pédagogiques réellement novateurs pour certaines matières et présentant des opportunités extraordinaires : laboratoires de langues, apprentissage en 3D en cours d'anatomie, cours de dissection numérique pour les futurs médecins vétérinaires, etc. De plus, l'arrivée prochaine de l'intelligence artificielle aura des impacts importants sur les apprentissages, la gestion des mails, l'auto-évaluation notamment.

L'implication du numérique a sa place dans toute réflexion pédagogique considérant, notamment, l'impact motivationnel majeur de l'outil numérique. Cependant, il convient de rester critique : l'employer pour faire quoi ? Quel est son impact ? Sa plus-value ?

La pédagogie numérique doit venir en support de l'enseignant, si du moins l'outil numérique est pertinent, pour s'inscrire dans l'enseignement « traditionnel » et non pas remplacer celui-ci. Il importe d'ailleurs de convaincre sans forcer, par émulation, suggestion afin d'intégrer le numérique dans les apprentissages et non pas de les considérer comme deux champs d'activités séparés.

Les apports du numérique ne sont plus non plus à démontrer dans les domaines de la recherche ou de l'évaluation des contenus de formation.

D'autre part, le numérique mal maîtrisé peut provoquer une série de dérives. Si le modèle numérique peut être un support aux apprentissages, il existe un danger d'en oublier la réalité concrète, de perdre l'apprentissage du geste. Il convient de trouver un bon équilibre entre le virtuel et le réel.

Par ailleurs, le mode de consommation de l'information évoluant vers l'instantanéité, certains étudiants et/ou enseignants sollicités en permanence par des outils connectés connaissent des problèmes d'assuétude pouvant les mener au burnout. En effet, un seul outil (ordinateur, smartphone...) est utilisé à la fois pour la formation et le travail et la détente, ce qui peut entraîner de la confusion et donner l'impression de travailler en permanence.

Il est indispensable que l'étudiant apprenne à faire le tri parmi ces nombreuses sources d'informations (mails individuels ou collectifs, valves papier ou électroniques, sites web, groupes Facebook, consignes orales, plateforme numérique, etc.), qu'il les distingue en fonction de leur importance. Or, cet apprentissage n'est souvent pas travaillé au cours de sa vie étudiante.



Une certaine expérience personnelle dans l'acquisition de savoirs (exercices, etc....) est à promouvoir. Mais celle qui, trop massive, fait primer l'émotion, l'intuitif et le ludique sur le fond du message pourrait à terme porter atteinte à la maîtrise d'un savoir, à la capacité de structuration de la pensée ou à l'effort à fournir pour assimiler les savoirs et développer des compétences.

#### **01. 4.1 / PROPOSITION « PÉDAGOGIQUE »**

Le Conseil d'Orientation propose, comme faisant partie des compétences transversales (« soft skills ») à développer, une formation par le numérique (apprendre à utiliser des outils), dans tous les cursus où cela n'est pas encore pris en compte. Cette formation « enseigner par le numérique » serait assortie dans une moindre mesure d'une formation « enseigner au numérique » (façonner les outils et leurs usages), qui ne soit plus réservée qu'aux seules études du domaine informatique.

Plus concrètement, il s'agirait d'introduire, au travers de diverses expériences, l'utilisation de « logiciels métiers » (logiciels en lien avec le choix d'étude de l'étudiant), ainsi que les notions de logique algorithmique pour tous les étudiants et enseignants afin de les préparer au futur numérique dans leur secteur (*chatbots*, robots et intelligence artificielle). Donc, une formation à la pensée algorithmique en amont des logiciels métier.

Une attention toute particulière doit s'adresser à la formation initiale des futurs enseignants, aux formateurs de formateurs et à la formation continue des enseignants (y compris du supérieur). À leur intention, il existe déjà un Master de spécialisation en technopédagogie. Le Conseil d'Orientation estime indispensable de former tout enseignant à la littératie numérique.

Pour les autres domaines d'études, le Conseil d'Orientation suggère la création d'une certification en pédagogie numérique délivrée en tronc commun et accessible à tous qui pourrait être un vecteur d'intégration du numérique et démontrerait que le numérique est l'affaire de tous<sup>7</sup>.

Cependant, s'il est important que l'enseignement supérieur accompagne la transition numérique, il convient de ne pas entrer dans une logique où l'enseignement « numérisé » devienne une norme absolue : diversifier les apprentissages reste une valeur maîtresse et dans certains domaines ou disciplines d'autres approches pédagogiques gardent tout leur sens. Des chercheurs pourraient utilement se pencher sur les questions de savoir quelle serait la valeur ajoutée d'un enseignement « numérisé » dans chaque domaine et discipline. De nombreuses recherches existent déjà, mais les champs d'investigations restent nombreux.

#### **01. 4.2 / PROPOSITION « ÉQUIPEMENTS »**

Il serait opportun que les objectifs ambitieux concomitants au développement du numérique soient en adéquation avec des moyens et des équipements tout aussi ambitieux.

La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait jouer son rôle, notamment en soutenant le développement d'Eduroam<sup>8</sup> dans tous les établissements d'enseignement supérieur et en proposant des budgets visant à l'intégration de ressources numériques dans les activités d'enseignement.

---

<sup>7</sup> Deux références auxquelles il pourra être fait appel : DigComp, le Cadre européen des compétences numériques et l'étude « Be the change » de Roland Berger commanditée par Agoria.

<sup>8</sup> Service de roaming (itinérance) Wi-Fi offrant un accès automatique et sécurisé à Internet aux membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur, institutions de recherche et organisations connexes qui y adhèrent.

En matière d'accès aux technologies de pointe (de type CTA<sup>9</sup> ou Technofutur TIC<sup>10</sup>), il importe que les pouvoirs publics jouent leur rôle en garantissant le meilleur niveau qualitatif et quantitatif d'équipement au risque que le privé s'empare de cette mission avec des objectifs parfois moins louables.

L'accès à certains logiciels-métiers est couteux. Des solutions sont à trouver afin de permettre un plus grand partage et une plus grande mutualisation d'accès, sans oublier de favoriser les logiciels libres, ouverts et peu couteux.

---

<sup>9</sup> Centre de Technologie Avancée

<sup>10</sup> Technofutur TIC est un « centre de compétence » labellisé, situé sur l'Aéropôle de Gosselies au Nord de Charleroi. Les centres de compétence ont été conçus comme des pôles de formation, de veille et de sensibilisation, s'inscrivant dans une logique de développement, pour répondre aux besoins exprimés par les entreprises, les travailleurs, les demandeurs d'emploi, l'enseignement et les partenaires sectoriels.

# CONSEIL D'ORIENTATION

## GROUPES DE TRAVAIL 2019

Composition

Groupe de travail 1 IMPACT DE LA DIGITALISATION SUR LES FORMATIONS DISPENSÉES EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	Groupe de travail 2 OBJECTIFS ET FINALITÉS DES MISSIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CHAPITRE II, ARTICLE 3, 1° & 2° DU DÉCRET PAYSAGE)
<b>Pilotes</b> : Bernard Rentier et Pascal Balancier	<b>Pilotes</b> : Benoit Derenne et Marjan Van de maele
<b>Référents</b> : Bernadette Naedts et Laurent Lepère	<b>Référents</b> : Lise-Anne Hondekyn et Jacques Neiryndck
<b>Membres</b>	<b>Membres</b>
Philippe Dolhen - CSC-Enseignement	Emilie Dupont - Ville de Bruxelles
Aline Hotterbeex - UNESSA	Philippe Vande Weghe - ESAC
Colienne Lejeune de Schiervel - Représentante du monde politique	Vinciane De Keyser - SeGEC
Laurent Francis - Représentant du monde politique	Thierry Zeller - Représentant du monde politique
Bruno Colmant - Représentant scientifique	Aline Hotterbeex et/ou Astrid Similon - UNESSA
Valérie Defaweux - ULiège	Caty Duykaerts - AEQES
Caty Duykaerts - AEQES	Angélique Léonard - ULiège
Vinciane De Keyser - SeGEC	Pierre Stassart - Instruction Publique Ville de Liège
	Jean Yves Pirenne - Représentant du monde politique
	Anaïs Camus - Représentante du monde politique
	Ilias Karavidas - FEF